

"Dégradation de la situation financière de l'industrie charbonnière de la Communauté" dans Usine nouvelle (23 juin 1966)

Légende: Le 23 juin 1966, l'hebdomadaire français L'Usine nouvelle analyse les mauvais résultats financiers et la baisse de production au sein du secteur charbonnier dans la Communauté économique européenne (CEE).

Source: L'Usine nouvelle. 23.06.1966. Paris.

Copyright: (c) Usine Nouvelle

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"degradation_de_la_situation_financiere_de_l_industrie_charbonniere_de_la_communaute"_dans_usine_nouvelle_23_juin_1966-fr-51fb3540-42a2-4daa-8e19-70b74b4c15c2.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 15/09/2012

Dégradation de la situation financière de l'industrie charbonnière de la Communauté

La situation financière des entreprises de l'industrie charbonnière s'est de plus en plus dégradée ces dernières années. Cette détérioration s'explique par la réduction des tonnages vendus, par l'insuffisance des prix obtenus, par la hausse des coûts qui se poursuit et par l'immobilisation de moyens financiers causée par la forte augmentation des stocks sur le carreau des mines.

Entre 1960 et 1965, la hausse annuelle moyenne des coûts de production a été de 2,4 % en Allemagne de 2,5 % en Belgique, de 4,6 % en France et aux Pays-Bas. Ces hausses sont dues aux augmentations de salaires non compensées par des gains de productivité et à l'augmentation générale des prix du matériel.

Par comparaison, les recettes moyennes par tonne produite n'ont pu être que faiblement augmentées, en moyenne communautaire de 1,7 % par an, soit 1,6 % en Allemagne, en France et en Belgique et 2,2 % aux Pays-Bas.

Régime de propriété des charbonnages de la communauté

Si l'on considère le régime de propriété des charbonnages de la Communauté, on constate qu'une partie non négligeable des houillères allemandes, belges et néerlandaises appartient à la sidérurgie.

Le tableau suivant donne un aperçu sur les régimes de propriété (en pourcentage de la production totale):

Pertes d'exploitation plus importantes

En raison de la divergence entre l'évolution des coûts et celle des recettes, les pertes financières des exploitations charbonnières se sont considérablement accrues, notamment en France et aux Pays-Bas.

Au premier semestre 1965, les pertes théoriques des exploitations minières de la République fédérale ont représenté environ 8 %, en Belgique environ 22 % et aux Pays-Bas 17 % du coût global. Dans de très nombreux cas, toutefois, ces pertes sont réduites ou couvertes par des bénéfices tirés de la valorisation du charbon ou d'autres activités, par des subventions des sociétés mères et par des aides des Etats.

Les bilans publiés par les entreprises permettent de préciser un certain nombre d'observations.

France:

On peut calculer que la part du capital propre des Charbonnages de France est tombée de 40 % en 1960 à 28,8 % en 1964. En dépit des subventions directes de l'Etat, les Charbonnages de France avaient perdu jusqu'en 1964 environ 1,1 milliard de francs que représentait leur capital propre en 1960, ce qui correspond à une perte de capital propre d'environ 30 % en quatre ans. Les pertes des Charbonnages de France résultant de la production charbonnière pour la seule année 1964 ont été de 739,7 millions de francs, alors que les bénéfices tirés de la valorisation du charbon et d'autres activités ne se chiffraient qu'à 108,8 millions de francs.

En 1965, la situation a continué à se détériorer. Les 7,2 M de t de charbon accumulées à la fin de l'année sur le carreau des mines, représentaient une immobilisation d'environ 100 millions de dollars.

Allemagne fédérale

Dans 20 sociétés minières typiques de la Ruhr dont la production houillère représente 54 % de celle de ce bassin et environ 58 % de la production de coke, la part du capital total est passée de 43,1 % en 1960 à 40,2 % en 1964. La part des capitaux extérieurs, et par conséquent la charge représentée par la rémunération des capitaux, a sensiblement [sic] monté des amortissements.

Pendant la même période, les amortissements par tonne extraite sont tombés de 6,38 DM à 4,32 DM et les dépenses d'investissements ont été ramenées de 6,49 DM à 4,24 DM, c'est-à-dire au-dessous du montant des amortissements.

En 1965, la situation a continué de s'aggraver. L'augmentation des salaires et appointements au cours de cette année n'a pu être compensée qu'en partie par des hausses de prix. En outre, la production a été réduite de 7,1 M de t, ce qui correspond à une baisse de 100 millions de dollars de la valeur de la production. Les stocks accumulés sur le carreau des mines ont atteint, fin 1965, environ 14,5 M de t de charbon et 2,7 M de t de coke. Ceci correspond à une immobilisation de capitaux de 270 millions de dollars environ.

Belgique

Dans les charbonnages belges, le nombre d'entreprises dont le bilan a été clos sans bénéfices ou avec pertes, a augmenté régulièrement. Sur 30 sociétés, dont la production représente 84 % environ de la production belge, 19 (représentant 78 % de la production) ont clos leurs bilans sans bénéfices ou avec pertes. La situation s'est encore détériorée en 1965. Sur un total de 31 sociétés produisant 19,7 M de t de charbon, 20 entreprises produisant environ 15,4 M de t, ont enregistré des pertes jusqu'à 2 dollars par t, 7 entreprises, dont la production est de l'ordre de 3,1 M de t, ont accusé des pertes supérieures à 2 dollars par tonne. 4 entreprises seulement, produisant 1,2 M de t, n'ont pas enregistré de pertes.

Pays-Bas

La situation difficile des charbonnages néerlandais se manifeste par la décision du gouvernement de fermer une grande partie des mines nationalisées.